



ACADÉMIE DE LYON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

POSTE SPÉCIFIQUE (SPEA)

Département : LOIRE

Référence : 1000521234

Discipline : P2200 - Génie Industriel Textile (P2200)

Fonction : ENS

Lieu d'exercice

Code RNE : 0421606T

Nom de l'établissement : Lycée professionnel Adrien Testud - Lycée des métiers de la mode

Commune : LE CHAMBON-FEUGEROLLES

Adresse : 62 rue Emile Zola 42500 LE CHAMBON-FEUGEROLLES

Courriel : ce.0421606T@ac-lyon.fr

Description générale du poste

Poste du Génie Industriel Textiles et cuirs

Missions

Enseignement en CAP et Bac PRO

Compétences requises

Poste du Génie Industriel Textiles et Cuirs requérant des compétences spécifiques en habillement, couture et retouches

Contact

Pour toute question sur le poste et ses enjeux pédagogiques :
Murielle TORRENTE (ce.0421606t@ac-lyon.fr)

La procédure est dématérialisée. Les personnels intéressés, en complément à la saisie du vœu sur Iprof/SIAM, doivent obligatoirement :

- Constituer leur dossier via I-prof (curriculum vitae, lettre de motivation, certification, toutes pièces jugées utiles)
- Compléter un formulaire accompagné des pièces justificatives requises, sur la plateforme dédié Colibris à l'adresse suivante : <https://mouvement.ac-lyon.fr>.

Le candidat pourra utilement prendre contact avec le chef d'établissement d'accueil et/ou l'inspecteur en charge du dossier pour s'entretenir avec lui du poste envisagé.

Les affectations sur postes spécifiques académiques sont traitées prioritairement. Ainsi, lorsque la candidature d'un enseignant sur poste SPEA est retenue, les autres vœux ne sont pas examinés. Il est donc obligatoire d'inscrire en première position le(s) vœu(x) du poste SPEA. Si tel n'est pas le cas le(s) vœu(x) sera supprimé par les services gestionnaires.

Si la candidature n'est pas retenue, le vœu sera neutralisé, afin de reporter, éventuellement, les bonifications liées à ce premier vœu sur le(s) vœu(x) suivant(s).

Les personnels qui obtiendraient une mutation à titre définitif sur un poste SPEA dans leur établissement d'affectation actuel perdront leur ancienneté de poste.

Attention : Les candidats ayant opté pour la mutation simultanée ne peuvent pas formuler des vœux sur des postes spécifiques académiques. Les postes SPEA doivent être saisis obligatoirement en 1er vœu.